

## Annexe 1 – Guide candidature

<p style="text-align: center;"><b>DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE MASSO-KINESITHERAPIE, DE PEDICURIE-PODOLOGIE, DE PSYCHOMOTRICITE ET D'ERGOTHERAPIE</b></p>
---

### CONDITIONS

- **Figurer sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau actuelle (Elite, Sénior, Relève, Reconversion)** conformément aux dispositions de l'article L. 221-2 et des articles R. 221-1 à R. 221-8 du code du sport.
- Etre titulaire du **baccalauréat français** ou d'un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat pour l'inscription à l'université ou avoir satisfait à l'examen spécial d'entrée à l'université, au moment du dépôt de la candidature
- Pour la formation en masso-kinésithérapie :
  - **avoir validé une première année universitaire**
  - ou bénéficier d'une procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels dans les conditions déterminées par les articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation en vue d'accéder à cette première année de formation en masso-kinésithérapie.

### CONSTITUTION DU DOSSIER

**Depuis la campagne 2015, la candidature fait l'objet d'une téléprocédure. Il convient de vous inscrire à partir de l'adresse internet suivante :**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqrEutc8x8ljCtczr82IzfICMG55xhdO6qwbVPIsD90nqOdQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqrEutc8x8ljCtczr82IzfICMG55xhdO6qwbVPIsD90nqOdQ/viewform?usp=sf_link)

**Les candidats** devront saisir avant le **21 juin 2018**, (délai de rigueur), sur le site internet **un dossier et envoyer au correspondant du suivi socioprofessionnel de la fédération les pièces suivantes** au format pdf :

- lettre de motivation ;
- relevé de notes du baccalauréat ;
- notes du 1er semestre de la formation actuellement suivie (pdf) ;
- pour les candidats à l'entrée en formation de masseur kinésithérapeute, l'attestation de validation de la première année universitaire avec le détail des notes ou l'attestation justifiant du bénéfice de la procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès en première année d'études d'un institut de formation en masso-kinésithérapie.

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié ; il est donc très important de vérifier d'être en possession de l'ensemble des pièces avant la saisie de la candidature.**